



COMITE SYNDICAL  
MERCREDI 26 MARS 2003  
CONSEIL GENERAL

**PRESENTS :**

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Marc ALUNNI, Adjoint au Maire de Valdeblore.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Roger PELLETIER, Adjoint au Maire de St Sauveur/Tinée.
- Madame Nina ROUANET, Conseiller Municipal de Roquestéron-Puget.
- Madame Martine STEFANI, Adjointe au Maire de Clans.

**REPRESENTES :**

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur.
- Monsieur Christian ESTROSI, 1er Vice-Président du CG, Député.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du C.G., Maire de La Tour.
- Monsieur Charles GINESY, Président du Conseil Général, Sénateur.
- Madame Claudine LAURIERE, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Conseiller Général, Maire de Bouyon.
- Monsieur Eric PAUGET, Conseiller Général.
- Monsieur Auguste VEROLA, Conseiller Général.
- Madame Marie-Lou ALLAVENA, Conseillère Municipale de Breil-sur-Roya.
- Madame Simone RAYBAUD, Adjoint au Maire de Saint Cézaire sur Siagne.
- Madame Claude RENAUDO, Conseillère Municipale de Carros.
- Madame Francine SOMARIA, Adjointe au Maire de Gilette.

**ABSENTS :**

- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.



Avenue Paul-Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE  
Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

**ABSENTS (suite) :**

- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Monsieur Alain FRERE, Vice-Président, Maire de Tournette-Levens.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général.
- Monsieur Thierry GUEGUEN, Conseiller Général, Maire de Séranon.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Adjoint au Maire de Sospel.
- Madame Denise BRUN, Conseillère Municipale de Lantosque.
- Monsieur Lucien CARLES, Adjoint au Maire de St Etienne de Tinée.
- Madame Yveline GARIBALDI, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vesubie.
- Madame Aline GIRAUD, Conseillère Municipale de Guillaumes.
- Monsieur Edgard MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Pierre-Jean MARICIC, Conseiller Municipal d'Andon.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.
- Monsieur Charles PLENT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean-Yves RAMI, Maire d'Isola.

**EXCUSES**

- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général.
- Mme VAUDOUR, Directeur des Affaires Culturelles du Conseil Général,

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- M. TREHIN, Payeur Départemental,
- M. BRUN, Directeur Général de l'Ecole Départementale de Musique,
- Mme OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Agent Administratif qualifié à l'E.D.M.A.M.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Cotisations élèves 2003-2004 et participation des communes
  - 2 - Régime indemnitaire du personnel du Syndicat
  - 3 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra
  - 4 - Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre
  - 5 - Budget primitif 2003
  - 6 - Questions orales
  - 7 - Questions diverses :
- \* Rapport d'inspection
  - \* Ventilation des horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton 2001-2002
  - \* Condensé du rapport d'activités musicales 2001-2002
  - \* Disciplines ouvertes en 2002-2003 par centre d'enseignement
  - \* Bulletin des actes administratifs 2002

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance à 18h00 en remerciant l'ensemble des membres présents.

## 1 - Cotisations élèves 2003-2004 et participation des communes

Le Président indique que les cotisations pour l'année scolaire 2003-2004 sont conformes aux propositions soumises aux membres du Comité lors de la discussion budgétaire du 19/02/2003.

### a) Elèves

T A R I F S Année scolaire 2003/2004		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
* A	CURSUS INSTRUMENTAL avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	215 euros	430 euros	515 euros
* B	COURS COLLECTIFS ENFANTS 135 euros	C		PRATIQUE AMATEUR ADULTES 215 euros
D	ATELIER VOCAL ou atelier supplémentaire	80 euros		

- \* Frais de dossier : 25 euros, gratuité pour la 3ème inscription.
- \* Tarif Etudiant : 70 % du tarif adulte
- \* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B :  
2ème inscription - 10 % ; 3ème inscription - 20 % ; etc...  
(le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers)

### b) Tarif des prêtees d'instruments

- 75 euros pour la 1ère année et 110 euros pour la 2ème année

### c) Communes

- 330 euros par an et par enfant inscrit en janvier 2003
- 340 euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires 2003-2004

ADOPTE A L'UNANIMITE

## 2 - Régime indemnitaire du personnel du Syndicat

Le Président propose une revalorisation du régime indemnitaire des agents du Syndicat Mixte applicable à compter du 01/01/2003.

Il souhaite que l'ensemble des agents bénéficie d'un régime indemnitaire à 100 % du montant de référence annuel de leur prime respective.

Le dispositif indemnitaire mis en place par le Comité Syndical lors de ses séances des 17/01/2001 et 14/11/2001 est donc revalorisé comme suit :

### - Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves

Allouée actuellement au personnel de la filière culturelle (directeurs adjoints chargés de l'enseignement et enseignants, cadre A ou B) à hauteur de 50 % du montant de référence annuel.

Elle est revalorisée à hauteur de 100 % du montant de référence annuel de la partie fixe soit 94,40 euros par mois.

### - Indemnité de Responsabilité des Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Artistique

Allouée actuellement au Directeur Général à hauteur de 100 % du montant annuel de référence. Cette prime a été modifiée par décret n°2002-47 du 09/01/2002.

L'agent conservera, à titre personnel, le bénéfice du taux moyen en vigueur au 31/08/01 à hauteur de 100 % du taux de référence annuel soit 110,64 euros par mois.

### - Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires

Allouée à la chargée de mission (fonctionnaire de cadre B rémunéré par référence à un indice brut supérieur à 380) à hauteur de 64 % du montant de référence annuel. Cette prime a été modifiée par décret n° 2002-63 du 14/01/2002.

Elle est revalorisée à hauteur de 100 % du nouveau taux moyen annuel soit 67,54 euros par mois.

### - Indemnité d'Exercice des Missions

Allouée actuellement aux agents de la filière administrative de catégorie C à hauteur de 36 % du montant de référence annuel.

Elle est revalorisée à 100 % du montant de référence annuel soit 95,28 euros par mois.

### - Prime Technique de l'Entretien

Allouée à l'agent d'entretien qualifié, cadre C de la filière technique, elle est fixée à 100 % du montant de référence annuel maximum soit 76,33 euros par mois.

APPROUVE A L'UNANIMITE



**- Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires**

Le Président indique qu'il conviendrait de prévoir la possibilité de rémunérer les heures supplémentaires effectuées à la demande de l'autorité administrative au delà de l'horaire normal au personnel non enseignant.

Il propose d'octroyer, en fonction des nécessités de service, une Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents de catégorie C.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

**3 - Festival International des Orgues de la Roya-Bévéra**

Le Président présente à l'Assemblée le bilan du "1er Festival International des Orgues des vallées de la Roya-Bévéra" qui a mis en valeur ce patrimoine d'une grande richesse en orgues, suite logique de la politique de restauration et d'entretien entreprise par le Conseil Général des Alpes-Maritimes.

Le projet 2003 consiste à reconduire ce Festival International d'Orgues Historiques en réalisant 8 concerts durant la période estivale dans les communes de Ventimille, Airole, Breil sur Roya, Fontan, Saorge, la Brigue, Tende et Sospel. Des visites guidées seraient organisées avant les concerts pour faire découvrir au public les plus beaux monuments sacrés d'un patrimoine architectural inestimable.

En conséquence, le Président propose de solliciter du Conseil Général des Alpes-Maritimes une aide financière pour la reconduction du Festival International des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra dont le montant est évalué à 30 000 euros.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

Par ailleurs, le Président propose de solliciter l'Union Européenne au titre des communes en phase transitoire, du Conseil Régional "Provence-Alpes-Côte-d'Azur", des subventions pour la continuité de cette opération "Valorisation des Orgues Historiques de la Roya-Bévéra dont le montant est évalué à 50 000 Euros, pour l'année 2004.

Le projet 2004 consisterait à reconduire ce Festival International d'Orgues Historiques en associant 10 concerts et visites guidées et en créant un site internet répertoriant les orgues historiques et leur spécificité.

**APPROUVE A L'UNANIMITE**

#### 4 - Ouverture expérimentale d'un atelier théâtre

Le Président présente à l'Assemblée un projet d'ouverture d'atelier théâtre sur le canton de Saint Etienne de Tinée qui permettrait à l'Ecole Départementale de Musique d'expérimenter une ouverture pédagogique vers l'expression orale.

Le projet 2003 consisterait à ouvrir un atelier théâtre de façon expérimentale au bénéfice des enfants (6-12 ans et 12/18 ans).

Les droits d'inscription seraient identiques à ceux appliqués par l'Ecole Départementale (130 euros par an plus 25 euros de frais de dossier à la charge des familles).

La participation des communes serait égale à celle de l'Ecole de Musique (330 euros).

En conséquence, le Président propose de lancer les enquêtes préliminaires dans la Tinée pour la création d'un atelier théâtre et de solliciter du Conseil Général une aide financière.

**APPROUVE AVEC UNE ABSTENTION**

#### 5 - Budget primitif 2003

Le Président donne parole à M. BRUN, Directeur Général, pour présenter les questions financières.

Le Directeur Général donne lecture du Budget Primitif du Syndicat pour l'année 2003 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

<b>DEPENSES :</b>	Fonctionnement .....	1 339 500 E
	Investissement .....	15 360 E
	<b>Total</b>	<b>1 351 230 E</b>
 <b>RECETTES :</b>	Fonctionnement .....	1 339 500 E
	Investissement .....	15 360 E
	<b>Total</b>	<b>1 351 230 E</b>

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### 6 - Questions orales : néant



## 7 - Questions diverses

- Bilan d'inspection : diffusion du bilan d'inspection de l'Ecole Départementale réalisée en 2001 par l'Inspecteur de la Création et de l'Enseignement du Ministère de la Culture.

M. BARBIER, adjoint au Maire de Péone-Valberg, demande expressément que tout document de cette importance soit adressé avec les convocations du Comité Syndical afin de pouvoir faire des observations en séance.

Ce document sera donc analysé et discuté en prochaine assemblée.

- Horaires d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton : diffusion du condensé de la répartition horaire d'enseignement hebdomadaire et des élèves par canton pour l'année scolaire 2001-2002.

- Condensé du rapport d'activité musicale 2001/2002 : ce rapport d'activités musicales est le bilan de l'ensemble des manifestations musicales organisées dans le haut pays durant l'année scolaire 2001-2002. Il recense également tous les articles de presse où l'on parle de l'Ecole de Musique, c'est le "press-book" de l'établissement.

- Disciplines ouvertes en 2002-2003 par centre d'enseignement : diffusion d'un état faisant apparaître un certain nombre de disciplines nouvelles ouvertes cette année scolaire.

- Diffusion du bulletin des actes administratifs 2002.

Aucune question nouvelle étant soulevée, le Président clôt la séance en remerciant le Conseil Général et l'ensemble des membres présents.

Fait à Nice, le 08/04/2003

LE PRESIDENT  
Jean THAON

